

Montréal, le 22 mai 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Dominique Neuman, Avocat
1 Est, rue de Castelnau
BP 101, Rez-de-chaussée – Accès Ouest (Entrée 101)
Montréal (QC) H2R 1P1

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie de l'énergie : R-4333-2026

Maître Neuman,

La présente fait suite à votre lettre du 22 mai 2026 par laquelle la Corporation de développement Waswanipi (CDW) demande un délai pour déposer ses réponses à la demande de renseignements no 1 du Distributeur dans le dossier mentionné en objet.

La Régie accorde partiellement le délai demandé par CDW pour le dépôt de sa DDR ([C-CDW-0013](#)) et en permet le dépôt selon le même délai accordé à la FCEI, soit au plus tard **lundi le 25 mai 2026, à 12h**.

Veuillez agréer, Maître Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss